

Conditions d'adhésion : l'association et la pratique du tir sportif, est accessible à toutes personnes sous condition :

Personne civile joindre à votre demande :

Un bulletin d'adhésion dûment rempli

Obtenir le parrainage soit d'un adhérent, d'un policier ou gendarme

Un extrait du casier judiciaire n°3 (Casier judiciaire National 44079 Nantes cedex 01 ou par internet : www.cjn.justice.gouv.fr)

Un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique des activités physique et sportives du tir. (voir votre médecin traitant)

1 Photocopie de la carte d'identité recto – verso.

Si le demandeur est fonctionnaire : photocopie de l'arrêté de titularisation

Si le demandeur est mineur : autorisation parentale

3 photos d'identité 4x4

Policier, Gendarme, Militaire joindre à votre demande:

Un bulletin d'adhésion dûment rempli

Un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique des activités physique et sportives du tir.

Photocopie carte de service

3 photos d'identité 4x4